

01 fév 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2019

Participation à une procédure d'achat conjoint européen de vaccins contre la grippe pandémique

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à une procédure d'achat conjoint européen de vaccins contre la grippe pandémique.

Au niveau européen, l'initiative a été prise de développer un mécanisme d'achat conjoint pour augmenter le volume des commandes de médicaments et de vaccins. Cela permet de meilleures conditions de négociations vis-à-vis des producteurs de vaccins.

Le Conseil des ministres donne mandat dans ce cadre à la ministre de la Santé publique de signer le contrat cadre d'achat conjoint de vaccins contre la grippe pandémique pour un minimum de 1.444.800 doses et un maximum de 3.000.000 de doses. Le Conseil des ministres donne également mandat à la ministre de signer un second contrat cadre pour un minimum de 3.000.000 de doses et un maximum de 4.555.200 de doses, sans que le total des deux contrats ne puisse dépasser 6.000.000 doses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be